

Le 21 janvier 2021

Compte Rendu CHS CT du 21 janvier 2021

9h30 : début de la visioconférence, il y a eu de nombreux problèmes de connexion avec de multiples coupures. La CGT réclame le boycott dans l'intérêt de tous. Pour **Solidaires Finances 43**, il n'est pas question de Boycott car ce sont les outils imposés et mis à dispositions par la Direction qui ne fonctionnent pas. Le CHS-CT ne peut tout simplement pas se tenir. Au bout de plus d'une heure de connexions/déconnexions/reconnexions.....et compte tenu du contexte sanitaire, **Solidaires Finances 43** accepte un report à 13h30 en audio, tout en dénonçant le fait (avec les autres OS) que le CHS-CT aurait pu se tenir en mixte présentiel/visio avec une jauge de 6 personnes.

13h30 : connexion audio (enfin à 13h50 puisque nous avons eu droit à une jolie musique d'attente durant plus de 20 minutes.....tout va bien, tout fonctionne bien !!!!)

Les trois organisations syndicales font leurs déclarations liminaires:

La présidente/Directrice par intérim répond :

Les réunions en distanciel sont la consigne donnée au niveau de la fonction publique tant que nous sommes en crise sanitaire. Oui oui, les réunions uniquement.....on peut regrouper des services (donc des agents) en continuant le NRP, là il n'y a pas de risques. Mais tenir une réunion avec les représentants du personnel afin de défendre la santé et les conditions de travail des agents, là ce n'est pas possible !!!! Même dans une grande salle en respectant tous les gestes barrières !!!!

Consignes très claires de la Direction Générale et de la doctrine de la fonction publique : les réunions en présentiel sont limitées à 6 personnes. Nous avons le matériel adéquat (enfin, plus exactement, la Direction possède des PC car pour le reste, cela a du mal à fonctionner). Il faudra simplement faire les réunions depuis les bureaux de la DDFIP car les coupures de réseaux sont présentes uniquement avec les personnes qui sont chez elles et utilisent leur réseau personnel (c'est quand même le but d'effectuer les réunions en visio !!!). Quid des personnels en télétravail ????

Pour éviter la présence de beaucoup de monde au bureau, le télétravail doit continuer à se développer encore plus, par rotation dans les services, l'organisation doit se faire par les chefs de services.

Solidaires Finances Publiques 43 indique qu'il y a incohérence entre des réunions en présentiel limitées à 6 personnes alors qu'on regroupe les agents au travail en créant des nouvelles structures. En effet, le NRP, lui, se poursuit bien !

Réponse de la Directrice : ce sont des règles sanitaires qu'il faut respecter. La situation se dégrade et elle maintient le jauge à 6 en présentiel. Et bien évidemment, elle maintient et défend les regroupements de services dans le cadre du NRP (crise sanitaire ou pas)

Ordre du jour :

-Les PV des réunions du 25/09/20 et 05/11/20 sont adoptés à l'unanimité.

- Contexte Sanitaire :

La directrice demande aux chefs de services de rappeler les gestes barrières, suite à la dégradation sanitaire et à la généralisation du couvre-feu à 18H. La vigilance doit être renforcée. Les moments de convivialité doivent être limités, les locaux doivent faire l'objet d'une aération toutes les 3 heures.

La Directrice rappelle que la carte professionnelle est valable pour les trajets domicile/travail. Des attestations dérogatoires peuvent aussi être faites par les chefs de service. Mais elle demande dans la mesure du possible de respecter le couvre-feu

- Télétravail :

Le télétravail reste la règle. La règle des 5 jours a été assouplie, pour des raisons de service mais également d'isolement trop important des agents. Ce chiffre est aujourd'hui porté à 4 jours du moment où la mission est « télétravaillable ».

Mais cette règle est difficile à appliquer. Du coup, la Directrice a demandé aux chefs de services d'être pragmatique et de prévoir au maximum dans chaque service 50 % des effectifs : ça veut dire modification de l'organisation (mettre en place des rotations) , comme lors du 1^{er} confinement.

Solidaires Finances 43 demande à la Directrice de réaffirmer que le télétravail ne doit pas être imposé mais qu'il doit s'effectuer sur la base du volontariat.

Il est indiqué que les chefs de services doivent faire preuve de pédagogie, ils doivent discuter, et ne pas imposer le télétravail (car ils n'en ont tout simplement pas le droit).

En clair, les agents n'ont aucune obligation de télétravailler (hormis pour raison médicale). C'est une obligation qui incombe à l'employeur, pas à l'agent. La Directrice l'a admis.

Solidaires Finances 43 indique que la situation est différente aujourd'hui, ce n'est pas comme au 1^{er} confinement, car cette fois-ci, il y a toujours les poursuites et l'accueil du public. Donc, c'est quand même beaucoup plus compliqué de recevoir du public et de répondre aux appels (demande de rdv, demande d'explications suite à des poursuites, demandes de délais de paiement etc...) en étant en télétravail. Après avoir modifié les services afin de les spécialiser (l'industrialisation des tâches étant pour la Direction Générale une des solutions aux suppressions d'emplois) depuis plusieurs années, il faudrait que tous les agents soient désormais polyvalents du jour au lendemain afin de pouvoir « tourner » équitablement en télétravail !!!!!!!

Il est donc compliqué d'être à 50 %.

Le cas du SPFE a été évoqué, la polyvalence est compliquée. De même, en Gestion Publique, il est compliqué d'inverser les tâches entre un agent gérant le recouvrement et un agent gérant des paies.....

La Directrice répond que pour le 1^{er} confinement on n'avait pas de matériel, on était en ASA.

Alors que là nous avons beaucoup de matériel. Mais l'accueil est très dense , notamment à Brioude. Cela génère des difficultés. Ah bon ? Mais pour qui ? Les agents et les chefs de service concernés encore une fois et toujours sont en 1ère ligne.

Nous resterons sur des accueils uniquement sur rdv.

Il y a des missions techniques que tout le monde ne peut pas faire : la polyvalence est compliquée elle le reconnaît. Mais on reste sur ces bases coûte que coûte !!!!!

Certains agents ont du stress généré par le télétravail.

La Directrice indique que le télétravail doit être fait en bonne intelligence, il doit être un bon équilibre avec le travail d'équipe.

Le collectif et l'esprit d'équipe sont en train de disparaître fait remarquer un délégué du personnel.

La Directrice demande de faire remonter par nos chefs de services les besoins en matériel téléphonique. La direction indique qu'actuellement il y a beaucoup d'ordinateurs de disponibles mais pas de téléphones.

126 personnes sont équipées d'un pc portable, 19 personnes avec des « tiny » (ordinateurs de bureau à domicile pour le télétravail) et 10 téléphones portables sont déployés. Il y a encore 50 ordinateurs portables disponibles en stock.

Par contre seulement 6 téléphones sont en réserve.

Solidaires Finances 43 s'insurge sur le fait que des agents soient obligés d'utiliser leur téléphone personnel afin de contacter des contribuables. C'est à l'employeur de fournir le matériel nécessaire au télétravail.

Réponse de la Direction : il faut accepter certaines choses durant cette période compliquée... (encore une fois au détriment des agents)

Solidaires Finances 43 invite tous les agents à refuser d'utiliser leur téléphone personnel (hormis pour appeler le bureau) car ce n'est pas légal.

Il y a une commande en cours de nouveaux téléphones. Mais combien et pour quand ? Quid ?

Il faut se diriger vers les chefs de services qui feront une demande pour les urgences (télétravail dans le cadre du Fonds de Solidarité notamment).

Le 21/01/21 , 194 agents étaient présents au bureau et 67 en télétravail.

Un délégué du personnel demande quel est l'état d'esprit des chefs de services ?

La Directrice indique que les chefs de service sont très responsables mais que certains sont stressés plus que d'autres ...

Sur le sujet spécifique au SPFE... elle est au courant, elle suit le sujet, elle espère pouvoir atténuer le sujet courant 2021... il y a des choses très concrètes qui vont arriver.....

Les représentants du personnel demandent si en cas de télétravail les tickets restaurants et les aides prévues pour la restauration collective peuvent être octroyées comme une instance nationale l'a évoquée. La Directrice indique ne pas avoir eu de redescende de la Direction Générale (et s'il n'y a pas l'aval de la DG, elle ne fera bien évidemment rien!!!!).

D'après la Directrice, aucune demande de télétravail n'a été rejetée par un chef de service. Un délégué du personnel indique qu'il en existe au moins un cas.

Les représentants du personnel soulèvent que la santé des agents est en jeu et demandent que des séances de psychologue soient proposées (le CHS-CT a déjà voté leur financement).

La Directrice propose de refaire un message pour indiquer la possibilité de ces séances à tous les agents.

L'assistante sociale indique pouvoir appeler les agents qui en ont besoin. Elle pense aussi qu'il faut rappeler ses coordonnées sur Ulysse, ou par mails ainsi que celles du médecin.

L'ensemble des délégués du personnel rappelle la motion faite au CDAS et vote cette motion ce jour pour demander la nomination d'un délégué des services sociaux pour la Haute-Loire. En effet, les besoins sociaux et sanitaires n'ont jamais été aussi présents. Pour rappel, le poste existe mais la Direction a choisi de le « geler » dans l'attente des réorganisations des services sociaux !!!

M. THIEBAUT, l'ISST s'engage à la transmettre à la DG et au bureau concerné.

La Directrice indique que pour l'instant il y a le maintien de l'APRDV. Elle nous demande d'inviter les usagers à payer chez les buralistes quand c'est possible. Le développement du paiement électronique à distance par Carte Bleue est à l'étude. Un poste de vacataire à Brioude sera mis en place pour assurer le filtrage de l'accueil. Des recrutements de services civiques sont en cours pour les grands sites où, pour l'instant, l'accueil reste exclusivement sur rdv. En clair, on supprime des emplois de titulaires. On met les agents en télétravail, et on compense en prenant des emplois

précaires et sous payés.....Belle image de l'administration donneuse de leçon !!!!!

Pour la Direction, le vacataire prendra juste des rdv et ne fera pas de travail technique (ce sur quoi doivent se concentrer les agents et notamment en télétravail!!!!).

Solidaires Finances 43 indique que les suppressions d'emplois sont, encore une fois, à l'origine de ce problème. Nous ne sommes pas assez nombreux pour le travail qu'il y a à faire, notamment la prise des rdv qui prend du temps (et que la Direction a rendu obligatoire).

La Direction répond qu'une réflexion est en cours avec les Chefs de services sur des créneaux horaires d'ouverture sans rdv et pour les paiements uniquement . Elle attend de voir la tournure des restrictions sanitaires nationales.

Une commande de masques chirurgicaux complémentaire a été faite. 50 masques vont être donnés à chaque agent. Une nouvelle commande de masques en tissus par le CHS-CT a été actée. Pour l'accueil, l'ISST confirme qu'il est conseillé de porter le masque chirurgical. Mais il est moins adapté et plus contraignant lorsqu'on travaille à son poste.

Solidaires Finances 43 souligne le confort des masques noirs et bleus reçus en dernier dans les services.

Le CHS-CT propose une nouvelle commande de ces masques , sous réserve qu'ils soient de catégorie 1 (chose vérifiée le lendemain, les masques seront donc commandés)

La Direction nous informe que, dans les grands sites, le nettoyage des poignées de portes, des interrupteurs et rampes d'escaliers est reconduit pour toute l'année 2021 avec le prestataire qui fait le ménage.

Une commande de lingettes pour les agents sera faite prochainement, il faut anticiper les commandes et le besoin par l'intermédiaire des chefs de services.

Un rappel important : **chaque agent est responsable de la désinfection de son poste de travail**

La Direction rappelle que la plage d'ouverture du RIA est la suivante: 11h15 -14h15 il ne faut pas dépasser les 6 par table. Elle invite les agents qui le peuvent à utiliser la dernière tranche horaire qui est moins encombrée et qui procure moins de risque de contamination.

Concernant les personnes présentant un test positif à la COVID ou étant cas contact, **un décret du 08/01/21** indique la conduite à tenir.

Solidaires Finances 43 a demandé à la Direction de transmettre à tous les agents un mail clair sur la marche à suivre afin d'éviter la retenue du jour de carence (car le mail du secrétariat général n'est pas clair). C'est à dire :

- un agent positif covid : pas de délai de carence, mais il doit faire une déclaration en ligne sur le site **declaration.ameli.fr** (et pas sur ameli.fr).
- un agent présentant des symptômes ou cas contact doit aussi faire une déclaration sur **declaration.ameli.fr** et sera en ASA ou télétravail durant 48h le temps d'effectuer un test et d'avoir le résultat. Si résultat positif, on revient au 1er cas, sinon il reprend le travail.

Depuis le début de la crise, 27 personnes ont été testées positives au Covid dans notre Direction. Depuis le 01/01/2021, pas de cas COVID seuls 6 cas contacts.

Pour information : ne sont pas compris dans ces chiffres les agents de la DISI et de la DIRCOFI. Mais la DDFIP 43 est en contact permanent avec ces directions pour traiter tous les problèmes.

Questions Diverses :

L'installation de la cellule foncière au SIP du PUY est toujours désastreuse. Pas d'évolution depuis l'année dernière. 4 personnes sont dans un petit bureau alors que le 1^{er} étage de Terrasson est vide. La direction dit connaître le problème et indique y réfléchir. Elle rappelle qu'actuellement certains télétravaillent.

Madame Croizier indique qu'aucune fiche de signalement n'a été faite depuis le dernier CHSCT. Deux annotations ont été faites sur les registres sécurité :

- La première sur la sortie de secours de la rue Terrasson : des travaux ont été effectués pour permettre une ouverture manuelle et automatique en cas de feu. Une étude est en cours pour une ouverture réglée sur les horaires d'ouverture du site.
- La deuxième demande concerne une demande d'un grand écran pour un agent qui a des problèmes de vue connus, sans attendre l'avis du médecin de prévention. La demande a été transmise à la CID pour un écran 24 pouces.

Un problème de courant d'air sous une porte à Craponne a été évoqué et devrait être résolu par le service BIL très prochainement.

Des problèmes d'isolations phoniques sont apparus dès l'installation du service du Puy Ville.

Madame Croizier indique que des plaques d'isolations phoniques et des luminaires vont être mis en place. Cela fait partie d'un plan d'ensemble financé par la relance qui vise à l'amélioration de l'intégralité des bâtiments publics. Des changements de chaudières et des travaux d'isolation sont également prévus.

Des visites sont programmées par les membres du CHSCT sur les trois sites des nouveaux Services de Gestion Comptables (SGC) créés le 01/01/2021.

La Présidente rappelle que le nombre de personnes doit être limité et conforme aux règles sanitaires en cours au moment de la visite

Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CHS CT :

Eve CHAMPELOVIER/Guilhaume PONS/Jean-Louis DO-CARMO/Frédéric GABRIEL